



MAIRIE DE SAINTE MARIE DE GOSSE
40390

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de SAINTE MARIE DE GOSSE

Séance 05 juin 2013

L'an deux mille treize et le cinq du mois de juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur **BETBEDER** Francis, Maire.

Présents : Monsieur **TEÏLETCHÉ** Dominique, Monsieur **LAVIE** Serge, Mme **VALENTIN** Nathalie, Monsieur **SIMON** Stéphane, Monsieur **THIERRY** Eric, Madame **PEREZ** Valérie, Monsieur **SAINT AUBIN** Robert, Madame **DESTRADE** Sophie, Monsieur **DARRORT** Jean-Pierre, Madame **COMETS** Véronique, Monsieur **SAINT AUBIN** Mathieu, Monsieur **CAMBERABERO** Serge et Madame **MAIGNIOUX** Sandrine.
Madame **PEREZ** Valérie a été nommée secrétaire.

Nombre de membres		Date convocation	31/05/2013
Adhérents au C.M.	En exerce	Qui ont pris part à la délibération	Date d'affichage
14	14	14	31/05/2013

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Objet : Motion en faveur de la réalisation d'une branche vélo-route voie verte du piémont Pyrénéen (V81)

L'association VELO, Délégation Régionale de l'Association Française des Véloroutes et Voies Vertes pour Midi Pyrénées a présenté lors de l'Assemblée Générale de Val d'Adour Maritime une demande d'aménagement d'un itinéraire cyclable jalonné et sécurisé dénommé « Véloroutes du Piémont Pyrénéen (V81) entre Anglet et Le Barcarès (620 kms).

Pour sa part, le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques a déjà décidé d'aménager la portion « Pyrénées Gaves-Adour » entre Bayonne et Lestelle-Bétharram, rive droite de l'Adour (Guiche, Came...).

L'association des Véloroutes souhaite également qu'une branche en rive gauche de l'Adour le long des Gave Réunis, notamment, soit aménagée permettant ainsi de desservir des sites tels que Peyrehorade, Sorde l'Abbaye présentant un intérêt touristique certain par la richesse de leur patrimoine. Cette demande a été présentée au Conseil Général des Landes et à la Communauté de Communes du Pays d'Orthe.

L'association Française des Véloroutes et Voies Vertes sollicite également auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe l'aménagement de deux traversées :

- une traversée piétons-cycles des Gaves Réunis au pont de la voie ferrée pour relier Sames - Hastings à Orthevielle, par un cheminement parallèle à la voie ferrée,
- une traversée piétons-cycles sur le pont de l'Adour entre Sainte Marie de Gosse et Port de Lanne nécessitant un aménagement du pont sur le RD 817.

Ces deux traversées faciliteront les balades locales en bouche et créeront une liaison entre la Véloroute du Piémont Pyrénéen (V81) à Sames-Hastings et la Véloroute EV3 à Port de Lanne.

Le Conseil Municipal à l'issue de cette présentation et après concertation :

- **APPROUVE** les propositions de Véloroute Voie Verte du Piémont Pyrénéen,
- **EST FAVORABLE** aux différentes antennes favorisant des ramifications sur le territoire Sud Adour,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer les différentes instances décisionnelles, ainsi que la délégation régionale Association Française Véloroute et Voies Vertes et l'association Val d'Adour Maritime.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,



F. BETBEDER

Identifiant unique : 040-214002719-20130605-2013_05-AU
Envoyé en préfecture, le 13/06/2013 - 16:26
Reçu en préfecture, le 13/06/2013 à 16:28
Transmission électronique n° 1306130605-2013_05-AU